

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Chef de Cabinet*

Le Collectif DRAC/Rhône-Alpes  
Intersyndicale de la DRAC  
cfdt-unsarhone-alpes@culture.gouv.fr  
cgt-fsu-sud.rhone-alpes@culture.gouv.fr

Paris, le - 8 JUIN 2015

Nos réf. : INST/3138/MGI

Mesdames, Messieurs,

Vous avez fait part à Madame Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, de vos observations relatives aux critères retenus par les différentes commissions administratives paritaires (CAP) pour les promotions au choix et lui avez adressé la copie de la lettre ouverte que vous avez envoyée à la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes.

La ministre a pris connaissance de votre correspondance avec attention et m'a chargé de la transmettre aux services concernés du secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication et de la direction générale des patrimoines, qui ne manqueront pas de vous tenir informés des suites réservées à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Yann BATTEFORT